

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 11 septembre 2025

Date de convocation : 3 septembre 2025  
Date d'affichage : 3 septembre 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Motte d'Aigues, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-082  
Approbation de Cession du véhicule RLT Traffic immatriculé AC-593-BB**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

**Présents :**

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,  
Valérie GRANGE donne procuration à Marc JAUBERT,  
Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL,  
Jean-Luc BOREL donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,  
Romain BRETTE donne procuration à Franck LAROCHE,  
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH

**Absents et excusés :**

Jacques NATTA, Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Nathalie LEBOUC est nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques  
Vu la délibération n°2024-004 du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoirs au Président,  
Vu la délibération n°2025-025 du 3 avril 2025 portant adhésion de la communauté de communes à la plateforme d'enchères AGORASTORE,

Considérant ce qui suit :

Le 24 juin 2025, le véhicule RENAULT TRAFFIC II immatriculé AC-593-BB a été mis aux enchères sur la plateforme AGORASTORE.

Le véhicule a trouvé acquéreur pour un montant de 6 401 euros.

Cependant, si, en application de la délibération n°2024-004 du 1<sup>er</sup> février 2024, le Président est autorisé à décider de la cession de biens jusqu'à 4 600 euros, au-delà de ce montant, il revient au conseil communautaire de se prononcer.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la réforme et à la vente aux enchères de ce véhicule, qui ne sera plus assuré à compter de sa sortie du parc automobile.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la cession du véhicule RENAULT TRAFFIC II immatriculé AC-593-BB pour un montant de 6 401 euros ;
- **D'approuver** la sortie de l'inventaire du véhicule VEH100017 ;
- **De préciser** que la recette correspondante sera imputée au budget principal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance  
Nathalie LEBOUC



Le Président  
Robert TCHOBRENOVITCH

